

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2025/66

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 25

Suppléants votants : 00

Procurations : 07

Votants : 32

Pour : 32

Contre : 00

Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-cinq, le sept octobre à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle polyvalente de Meilhac, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 30 septembre 2025

TITULAIRES PRESENTS : M. DEXET Emmanuel (procuration de Mme BELAIR Florence), M. RICHIGNAC Guillaume (procuration de Mme Eliane JACQUEMENT), M. BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M. BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, M. CAILLOT Alain (procuration de M. BONNAT Christian), M. DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, M. DEVARISSIAS Philippe, M. GOUDIER Jean-Louis, M. CHAMINADE Gérard, M. GAYOT Loïc, M. MASSY Jean-Marie (procuration de M. ESCOUBEYROU Pascal), M. GERVILLE-REACHE Fabrice, Mme LACORRE Valérie, M. CARPE Jean-Christophe, Mme LANTERNAT Floriane (procuration de M. LE GOFF Jean), Mme LACOTE Bernadette, M. GARNICHE Roland, M. BARRY Jacques, Mme CHEYRONNAUD Céline (procuration de M. MARCELLAUD Didier), M. DARGENTOLLE Georges (procuration de Mme HILAIRE-GENIN Karine), M. DELOMENIE Bernard, M. DOGNON Jean-Bernard,

SUPPLEANTS PRESENTS : Mme ARNAUD Claudine, Mme LACOURARIE Bernadette.

EXCUSES : Mme JACQUEMENT Eliane, M. BONNAT Christian, Mme BELAIR Florence, M. ESCOUBEYROU Pascal, M. LE GOFF Jean, M. JAVERLIAT Louis, M. MARCELLAUD Didier, Mme HILAIRE-GENIN Karine, M. CUILLERDIER Simon, Mme VALLADE Sylvie.

SECRETAIRE : Mme LACOTE Bernadette

Objet : Budget principal Exercice 2025 – Décision modificative n°2

Exposé :

Le Président explique à l'assemblée que la Communauté de communes a perçu des subventions liées à des biens non amortissables. Ces écritures ont été imputées aux articles de subventions amortissables (131X ou 133XX), alors qu'elles auraient dues être imputées aux articles de subventions non-amortissables (132X ou 134XX). Le budget ayant été voté le 8 avril 2025, il y a lieu d'ouvrir des crédits supplémentaires aux chapitres 041 et 13 pour permettre la régularisation de ces écritures.

Pour effectuer ces opérations, il est nécessaire d'affecter les crédits supplémentaires suivants :

Chapitre	Article	Libellé	Fonctionnement		Investissement	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
041	1312	Région - subventions amortissables			4 144,00 €	
041	1313	Département - subventions amortissables			22 915,50 €	
041	1328	Autres - subventions amortissables			44 385,60 €	
041	1322	Région - subventions non amortissables				4 144,00 €
041	1323	Département - subventions non amortissables				22 915,50 €
041	1328	Autres - subventions non amortissables				44 385,60 €
13	13361	DETR - actif amortissable			32 825,00 €	
13	13362	DSIL - actif amortissable			39 090,06 €	
13	13461	DETR - actif non amortissable				32 825,00 €
13	13462	DSIL - actif non amortissable				39 090,06 €
TOTAL			0,00 €	0,00 €	143 360,16 €	143 360,16 €

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la décision modificative indiquée ci-dessus.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 07 octobre 2025.

Le Président,
Emmanuel DEXET

